



Communauté de Communes  
Charmes – Saint Georges

# Compte rendu du Conseil de Communauté du 12 avril 2012

<i>Nombre de Conseillers</i>		<b>Le jeudi 12 avril, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes les 2 Chênes CHARMES - St GEORGES</b> s'est réuni à son siège, en MAIRIE de St GEORGES-LES-BAINS, sous la présidence de <b>Monsieur Thierry AVOUAC</b> ; Suite à la convocation du Conseil de Communauté en date du 29 mars 2012.
<i>En exercice</i>	18	
<i>Présents</i>	17	
<i>Votants</i>	18	

### **Etaient Présents :**

Thierry AVOUAC, Philippe BONNEFOY, Pascale SILLANS LOPEZ, Pierrette PRIEUR, Bernadette CLEMENT, Christine LUCCHESI, Alain PONTAL, Michel PIROT, Jean-Marie TERRASSE, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Claude TRZAN, Geneviève PEYRARD, Maryse BANC, Jean-Marc FAUCHIER, Aimé THOMAS, Sandrine ROCH,

### **Absents représentés :**

Pierre PRADEL (représenté par Aimé THOMAS, délégué suppléant), Patrice LYONNAIS (pouvoir à Jean-Marc FAUCHIER),

### **Secrétaire de séance :**

Alain PONTAL

*La séance débute par une intervention de M.BERGER qui souhaite fournir des explications par rapport au Conseil de Communauté du 16 février dernier.*

*M. BERGER rappelle qu'il a voté contre la signature de la convention « Maison des Castors », qu'il s'est abstenu pour la signature de l'avenant relatif à la mission de la MJC à la cantine de Charmes sur Rhône et qu'il s'est également abstenu pour la signature de la Convention Relais Assistantes Maternelles en raison du contexte d'évolution intercommunale et des durées des conventions qui s'étendent après la date prévue pour la fusion..*

*M. BERGER a en revanche validé la signature de la convention SATESE, car la compétence assainissement sera vraisemblablement reprise par la future intercommunalité.*

## **1. Compte administratif 2011 du budget général**

délibération n° 09/2012

Madame Pierrette PRIEUR, Vice Présidente chargée des Finances, donne lecture du compte administratif 2011 du budget général de la Communauté de Communes Les 2 Chênes présenté par le Président Thierry AVOUAC.

Le Président sort de la salle pendant le vote du compte administratif.

## Le Conseil de communauté

Après avoir entendu Madame Pierrette PRIEUR, Vice Présidente, et après en avoir délibéré,

Par	14 Voix POUR	1 Voix CONTRE M.BERGER	2 Abstentions M.TRZAN M.THOMAS
-----	--------------	---------------------------	--------------------------------------

donne acte de la présentation faite du compte administratif 2011 du budget général, lequel se résume ainsi :

CA 2011	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
CC 2 CHENES				
résultats reportés		193 997.09 €	83 579.46 €	
opération de l'exercice	1 658 931.38 €	1 765 726.57 €	366 279.00 €	172 967.02 €
totaux	1 658 931.38 €	1 959 723.66 €	449 858.46 €	172 967.02 €
<b>résultat de clôture</b>		<b>300 792.28 €</b>	<b>- 276 891.44 €</b>	
		besoin de financement	- 276 891.44 €	
		excédent de financement		
		restes à réaliser	101 829.00 €	
		besoin de financement OU Excédent de financement des restes à réaliser	<b>-101 829.00</b>	
		Besoin total de financement	- 378 720.44 €	

### PROPOSITION d'affectation des résultats

Considérant l'excédent de fonctionnement de 2011 de 300 792.28 €, le Conseil décide :

- o D'affecter 300 792.28 € au compte 1068 et
- o D'affecter 0 € au c/002 – report de l'excédent en section fonctionnement
- o De reprendre Le déficit d'investissement au c/001 – DEFICIT reporté en section inv. A hauteur de 276 891.44 €
- o De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- o D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil de Communauté donne également acte de la présentation de l'utilisation des crédits inscrits en dépenses imprévues de fonctionnement sur l'exercice 2011, comme suit :

- Le 6 décembre 2011, un paiement de 4161.94 €, correspondant au solde pour les ateliers musicaux réalisés dans les écoles en 2011 a été mandaté. Le chapitre 65 ne disposant pas des crédits suffisants, cette somme a été virée depuis le chapitre 022, Dépenses Imprévues de fonctionnement.
- Le 31 décembre 2011, un paiement de 1892.70 €, correspondant à des frais pour la scolarisation d'élèves sur la Commune de Valence, a été mandaté. Le chapitre 65 ne disposant pas des crédits suffisants, cette somme a été virée depuis le chapitre 022, Dépenses Imprévues de fonctionnement.
- Le 31 décembre 2011, un paiement de 1817 €, correspondant au remboursement d'intérêts des emprunts, a été mandaté. Le chapitre 66 ne disposant pas des crédits suffisants, cette somme a été virée depuis le chapitre 022, Dépenses Imprévues de fonctionnement.

## 2. Compte administratif 2011 du budget AEP

délibération n°10/2012

Madame Pierrette PRIEUR, Vice Présidente chargée des Finances, donne lecture du compte administratif 2011 du budget AEP de la Communauté de Communes Les 2 Chênes présenté par le Président Thierry AVOUAC.

Le Président sort de la salle pendant le vote du compte administratif.

### Le Conseil de communauté

Après avoir entendu Madame Pierrette PRIEUR, Vice Présidente, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

donne acte de la présentation faite du compte administratif 2011 du budget AEP, lequel se résume ainsi :

CA 2011	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
résultats reportés		- €	27 263.23 €	
opération de l'exer	87 170.52 €	88 123.73 €	213 243.67 €	227 230.34 €
<b>totaux</b>	<b>87 170.52 €</b>	<b>88 123.73 €</b>	<b>240 506.90 €</b>	<b>227 230.34 €</b>
<b>résultat de clôture</b>		<b>953.21 €</b>	<b>- 13 276.56 €</b>	
	besoin de financement		- 13 276.56 €	
	excédent de financement			
		restes à réaliser	23 374.00 €	
	besoin de financement RAR		- 23 374.00 €	
	Excédent de financement des restes			
	Besoin total de financement		- 36 650.56 €	

### **PROPOSITION d'affectation des résultats**

Considérant l'excédent de fonctionnement de **2011** de 953.21 €, **le Conseil décide :**

- D'affecter 953.21 € au compte 1068 et
- D'affecter 0 € au c/002 – report de l'excédent en section fonctionnement
- De reprendre Le déficit d'investissement au c/001 – DEFICIT reporté en section inv. A hauteur de 13 276.56 €
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 3. Compte administratif 2011 du budget STEP

Délibération n°11/2012

Madame Pierrette PRIEUR, Vice Présidente chargée des Finances, donne lecture du compte administratif 2011 du budget STEP de la Communauté de Communes Les 2 Chênes présenté par le Président Thierry AVOUAC.

Le Président sort de la salle pendant le vote du compte administratif.

#### Le Conseil de communauté

Après avoir entendu Madame Pierrette PRIEUR, Vice Présidente, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

donne acte de la présentation faite du compte administratif 2011 du budget STEP, lequel se résume ainsi :

CA 2011 <b>STEP</b>	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
résultats reportés		75 800.71 €		57 831.42 €
opération de l'exercice	57 229.00 €	103 573.13 €	51 283.47 €	43 811.92 €
<b>totaux</b>	<b>57 229.00 €</b>	<b>179 373.84 €</b>	<b>51 283.47 €</b>	<b>101 643.34 €</b>
<b>résultat de clôture</b>		<b>122 144.84 €</b>		<b>50 359.87 €</b>
		besoin de financement		- €
		excédent de financement		50 359.87 €
		restes à réaliser	8 350.00 €	
		Besoin total de financement		
		Excédent total de financement		42 009.87 €

#### **PROPOSITION d'affectation des résultats**

Considérant l'excédent de fonctionnement de 2011 de 122 144.84 €, il est proposé au Conseil :

- D'affecter 0 € au compte 1068 et
- D'affecter 122 144.84 € au c/002 – Report du résultat en section de fonctionnement

Et considérant l'excédent d'investissement à prendre en compte de 50 329.87 €, il sera proposé au Conseil :

- De reprendre l'excédent d'investissement au c/001 – EXCEDENT reporté en section investissement à hauteur de 50 359.87 €
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 4. Compte administratif 2011 du budget FRICHES

Délibération n°12/2012

Madame Pierrette PRIEUR, Vice Présidente chargée des Finances, donne lecture du compte administratif 2011 du budget FRICHES de la Communauté de Communes Les 2 Chênes présenté par le Président Thierry AVOUAC.

Le Président sort de la salle pendant le vote du compte administratif.

### Le Conseil de communauté

Après avoir entendu Madame Pierrette PRIEUR, Vice Présidente, et après en avoir délibéré,

Par	12 Voix POUR	2 Voix CONTRE M.PEREYRON Me PEYRARD	3 Abstentions M.BERGER M.THOMAS Mme ROCH
-----	--------------	---	---

donne acte de la présentation faite du compte administratif 2011 du budget FRICHES, lequel se résume ainsi :

CA 2011 <b>FRICHES</b>	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
résultats reportés		- €		- €
opération de l'exercice	433 135.03 €	432 535.03 €	432 535.03 €	432 000.00 €
<b>totaux</b>	<b>433 135.03 €</b>	<b>432 535.03 €</b>	<b>432 535.03 €</b>	<b>432 000.00 €</b>
<b>résultat de clôture</b>		<b>- 600.00 €</b>		<b>-535.03 €</b>
	besoin de financement			- €
	excédent de financement			- 535.03 €
	restes à réaliser			
	Besoin total de financement		535.03	
	Excédent total de financement			

### **PROPOSITION d'affectation des résultats**

Considérant les résultats présentés ci-dessus, il sera proposé au Conseil de Communauté :

- o D'affecter 0 € au compte 1068
- o De reprendre le déficit de 600 € au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté
- o De reprendre le déficit de 535.03 € au compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- o D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 5. Compte de gestion 2011 – Budget général

Délibération n°13/2012

Le Président présente le compte de gestion 2011 du Trésorier pour le budget GENERAL au Conseil de Communauté. Le Président donne lecture du Compte de gestion qui correspond exactement au Compte Administratif 2011 du budget GENERAL de la Communauté de Communes "Les 2 Chênes".

### Le Conseil de Communauté

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 **pour le budget GENERAL**, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le budget GENERAL de l'exercice 2011,

- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 **pour le budget GENERAL**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 **pour le budget GENERAL**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Et après en avoir délibéré,**

Par	16 Voix POUR	0 Voix CONTRE	2 Abstentions M.TRZAN M.BERGER
-----	--------------	---------------	--------------------------------------

- **DECLARE** que le COMPTE DE GESTION **pour le budget GENERAL** dressé par le Trésorier pour l'exercice 2011, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

- **APPROUVE** ledit compte de gestion 2011 pour le budget GENERAL

## **6. Compte de gestion 2011 – Budget AEP**

Délibération n° 14/2012

Le Président présente le compte de gestion 2011 du Trésorier pour le budget AEP au Conseil de Communauté. Le Président donne lecture du Compte de gestion qui correspond exactement au Compte Administratif 2011 du budget AEP de la Communauté de Communes "Les 2 Chênes".

### **Le Conseil de Communauté**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 **pour le budget AEP**, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le budget AEP de l'exercice 2011,

- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 **pour le budget AEP**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 **pour le budget AEP**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **DECLARE** que le COMPTE DE GESTION **pour le budget AEP** dressé par le Trésorier pour l'exercice 2011, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

- **APPROUVE** ledit compte de gestion 2011 pour le budget AEP

## **7. Compte de gestion 2011 – Budget STEP**

Délibération n° 15/2012

Le Président présente le compte de gestion 2011 du Trésorier pour le budget STEP au Conseil de Communauté. Le Président donne lecture du Compte de gestion qui correspond exactement au Compte Administratif 2011 du budget STEP de la Communauté de Communes "Les 2 Chênes".

### **Le Conseil de Communauté**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 **pour le budget STEP**, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le budget STEP de l'exercice 2011,
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 **pour le budget STEP**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 **pour le budget STEP**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **DECLARE** que le COMPTE DE GESTION **pour le budget STEP** dressé par le Trésorier pour l'exercice 2011, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

- **APPROUVE** ledit compte de gestion 2011 pour le budget STEP

## **8. Compte de gestion 2011 – Budget FRICHES**

Délibération n° 16/2012

Le Président présente le compte de gestion 2011 du Trésorier pour le budget FRICHES au Conseil de Communauté. Le Président donne lecture du Compte de gestion qui correspond exactement au Compte Administratif 2011 du budget FRICHES de la Communauté de Communes "Les 2 Chênes".

**Le Conseil de Communauté**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 **pour le budget FRICHES**, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le budget FRICHES de l'exercice 2011,

- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 **pour le budget FRICHES**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 **pour le budget FRICHES**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Et après en avoir délibéré,**

Par	15 Voix POUR	0 Voix CONTRE	3 Abstentions M.PEREYRON M.BERGER Mme PEYRARD
-----	--------------	---------------	--

- **DECLARE** que le COMPTE DE GESTION **pour le budget FRICHES** dressé par le Trésorier pour l'exercice 2011, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

- **APPROUVE** ledit compte de gestion 2011 pour le budget FRICHES

## 9. Vote des taux d'imposition 2012

Délibération n° 17/2012

Il est proposé les recettes prévisionnelles suivantes : 1 290 000.00 € (hors versement GIR).

Les taux d'imposition applicables pour la fiscalité locale de la Communauté de Communes Les 2 Chênes n'augmentent pas.

Les taux de référence indiqués sur l'état 1259 seront reconduits pour 2012 à l'identique des taux de référence de 2011.

**Le Conseil de communauté** après en avoir délibéré,

Par	13 Voix POUR	0 Voix CONTRE	5 Abstentions Mme SILLANS LOPEZ Mme LUCCHESI M.BERGER Mme BANC Mme ROCH
-----	--------------	---------------	--

- **DECIDE** que les taux de référence indiqués sur l'état 1259 seront reconduits pour 2012 à l'identique des taux de référence de 2011.

## 10. Les Subventions aux associations

Délibération n° 18/2012

Le Président met au vote des délégués du Conseil de Communauté les subventions aux associations pour l'exercice 2012.

**Le Conseil de communauté**

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré,

Associations	BP 2012 proposés au vote
Ass. Parents d'élèves st Georges (6,5 €/élèves)	944 € (+ 4356 € pour la classe découverte, déjà délibéré)
Le Conseil de Communauté approuve cette subvention à l'unanimité	
Ass. Parents d'élèves Charmes (6,5 €/élèves)	1410.5 €
Le Conseil de Communauté approuve cette subvention à l'unanimité	
Ass. Parents d'élèves école priv. (6,5 €/élèves)	825.5 €
Le Conseil de Communauté approuve cette subvention à l'unanimité	
COS du personnel de la CdC	3200 €
Le Conseil de Communauté approuve cette subvention à l'unanimité	
FOOT FC Eyrieux Embroye (20€/adhérent CdC)	3680 €
Le Conseil de Communauté approuve cette subvention à l'unanimité	
Hand ball ASCSG (20€/adhérent CdC)	1560 €
Le Conseil de Communauté approuve cette subvention à l'unanimité	
Tennis Club (20€/adhérent CdC)	2360 €
Le Conseil de Communauté approuve cette subvention à l'unanimité	
ASB Natation	250 €
Le Conseil de Communauté approuve cette subvention par 14 voix pour ; 3 contre (M.BERGER, MmeBANC, M.TRZAN) ; 1 abstention (M.PEREYRON)	



## 11. Subvention d'équipement au CIAS

Délibération n° 19/2012

Le Président rappelle au Conseil de Communauté que le Centre Intercommunal d'Action Sociale doit réaliser des travaux dans la salle dite « Salle Voûtée ». Cette salle aura vocation à devenir une salle de réunion pour les habitants et les associations.

Le CIAS, qui projette également la réalisation d'un CANTOU, ne disposera pas des ressources suffisantes pour les travaux à la salle voûtée.

Il sollicite par conséquent des financements de la part des Communes et de la Communauté de Communes.

Aussi, le budget général 2012 pourrait intégrer au compte 204172 une subvention d'équipement à hauteur de 5 000 € qui correspondrait à la réalisation de la tranche la plus urgente. Le mandatement de cette somme serait effectué sur justificatif de l'avancement des travaux.

La subvention serait amortie sur 15 ans.

Le Président propose aux membres du Conseil de valider l'attribution de la somme demandée par le CIAS.

**Le Conseil de communauté** après en avoir délibéré,

Par	14 Voix POUR	2 Voix CONTRE M.BERGER M.PEREYRON	2 Abstentions Mme PEYRARD Mme ROCH
-----	--------------	---	--

- **DECIDE** d'attribuer la somme de 5 000 € demandée par l'association « La Maison des Castors »
- **DIT** que cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2012 au compte 204172

## 12. Projet « Aire de Loisirs à Charmes sur Rhône »

Délibération n° 20/2012

Il est envisagé d'aménager une aire de loisirs au complexe sportif Quartier SALER à Charmes sur Rhône. Pour ce faire, la construction d'un skate-park est soumise à la validation des élus par le Président.

**Le Conseil de communauté**

**Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré,**

Par	13 Voix POUR	0 Voix CONTRE	5 Abstentions M. BERGER Mme ROCH M. PEREYRON Mme PEYRARD M.THOMAS
-----	--------------	---------------	--

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous

dépendances		recettes	
TRAVAUX	45 000.00 €		
		FCTVA	6 966.90 €
		EMPRUNT OU AUTOFINANCEMENT	38 033.10 €
total DEPENSES	45 000.00 €	total RECETTES	45 000.00 €

- **AUTORISE** le Président à signer le permis de construire ou toute autorisation d'urbanisme se rapportant à ce projet.

### 13. Projet « Extension du Gymnase »

Délibération n°21/2012

Le Président rappelle au Conseil que l'agencement du Gymnase intercommunal est problématique depuis l'origine. En effet, les utilisateurs ne disposent d'aucune salle de réunion, réception des équipes adverses, et il n'y a pas de bureau (l'agent ETAPS est installé dans un vestiaire pour arbitre).

Dans ce cadre, un avant projet pour l'extension du gymnase a été dressé et proposé à l'initiative du milieu associatif.

Ce document présente une extension de 143.31 m<sup>2</sup> du côté « Oustaou ». Cette surface comporterait une entrée Nord et une entrée Sud, un hall, deux WC, une buvette avec local de rangement, un bureau et une salle de réunion - réception.

Au vu de ces éléments, le Président propose au Conseil de valider ce projet et le montant estimatif de 140 112 € TTC.

#### Le Conseil de communauté

#### Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré.

Par	14	Voix	POUR	0	Voix	CONTRE	4	Abstentions M. BERGER Mme ROCH M. PEREYRON Mme PEYRARD
-----	----	------	------	---	------	--------	---	--

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous

dépenses		recettes		
TRAVAUX	131 560.00 €			
HONORAIRES	8 551.40 €			
		FCTVA	21 692.05 €	
		EMPRUNT OU AUTOFINANCEMEN	118 419.35 €	
total DEPENSES	140 111.40 €	total RECETTES	140 111.40 €	

- **AUTORISE** le Président à signer le permis de construire ou toute autorisation d'urbanisme se rapportant à ce projet.

## 14. Autorisation de réaliser l'emprunt au budget général 2012

Délibération n°22/2012

Afin d'équilibrer la section Investissement du Budget général, et en fonction de la réalisation des travaux prévus, des emprunts à hauteur de 656 191 € devront être réalisés.

Aussi est-il proposé au Conseil d'autoriser le Président à négocier le ou les emprunt(s) aux meilleures conditions du marché et à signer le ou les contrat(s) pour un montant maximum à emprunter de 656 191 €.

### Le Conseil de communauté

#### Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré,

Par	12	Voix	POUR	0	Voix	CONTRE	6	Abstentions
								M. BERGER
								Mme ROCH
								M. PEREYRON
								Mme PEYRARD
								M. TRZAN
								M. THOMAS

- **Donne MANDAT** au Président pour négocier un ou plusieurs emprunt(s) en fonction de la réalisation des travaux aux meilleures conditions du marché pour un montant total maximum à emprunter de 656 191 €
- **AUTORISE** le Président à signer le ou les contrat(s) pour ces emprunts
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces et tout acte relatif à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

## 15. Budget primitif 2012 – Budget général CC 2 CHENES

Délibération n°23/2012

Le Président soumet au vote du Conseil de Communauté le BP 2012 du budget général, comme suit par chapitre :

### **Budget Primitif Général 2012** **voté par chapitre**

#### Section de Fonctionnement

#### DEPENSES

Chap	Désignation	Montant proposé au vote
011	Charges à caractère général	379 917.00 €
012	Charges de personnel	759 108.00 €
014	Atténuation de produits	16 336.00 €
022	Dépenses imprévues	8 000.00 €
023	Virement sect° investissement	16 328.00 €
042	Opération ordre (amts immos)	28 469.00 €
65	Autres charges de gestion courante	475 214.00 €
66	Charges financières	79 087.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 504.00 €
<b>TOTAL DEPENSES de FCT</b>		<b>1 763 963.00 €</b>

#### RECETTES

Chap	Désignation	Montant proposé au vote
002	Excédent antérieur reporté	0.00 €
013	Atténuation de charges	67 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	136.00 €
70	Produits de services	93 700.00 €
73	Impôts & taxes	1 290 000.00 €

74	Dotations & participations	305 127.00 €
75	Autres pdts gestion courante	8 000.00 €
77	produits exceptionnels	0.00 €
<b>TOTAL RECETTES de FCT</b>		<b>1 763 963.00 €</b>

**Section d'Investissement**

**DEPENSES**

Chap	Désignation	Montant proposé au vote (nouveaux crédits + reports RàR)
001	Déficit reporté	276 892.00 €
040	Amortissements des subvent°	136.00 €
16	Remboursement capital emprunts	144 882.00 €
204	Subvention d'équipement versées	5 000.00 €
20	Immobilis incorporelles (études, honoraires)	10 548.00 €
21	Immobilis corporelles (matériel/mobilier)	44 255.00 €
23	Immobilis en cours (travaux divers)	699 379.00 €
<b>TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 181 092.00 €</b>

**RECETTES**

Chap	Désignation	Montant proposé au vote (nouveaux crédits + reports RàR)
021	virement de la section de fonctionnement	16 328.00 €
040	opérations d'ordre (amortiss/matériel-mobilier)	28 469.00 €
10	dotation, fonds divers et réserves (FCTVA+affectat°)	433 329.00 €
13	Subvent° d'investissement reçues	46 775.00 €
16	Emprunts	656 191.00 €
<b>TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 181 092.00 €</b>

*Cette présentation appelle une remarque de la part de Mme LUCHESE, Mme BANC, M.BERGER et M.FAUCHIER. Les élus relèvent qu'il sera absolument nécessaire d'obtenir l'aval des banques au niveau de l'obtention des emprunts avant de démarrer les travaux prévus au budget.*

**Le Conseil de communauté**

**Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré.**

Par	12	Voix	POUR	0	Voix	CONTRE	6	Abstentions
								M. BERGER Mme ROCH M. PEREYRON Mme PEYRARD M.TRZAN M.THOMAS

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2012 du Budget Général de la Communauté de Communes Les 2 Chênes
- **DIT** que ce budget est voté par chapitre

## **16. Signature de l'avenant pour la prolongation de la DSP eau et le financement du programme de remplacement des branchements en plomb**

Délibération n°24/2012

Le Président expose aux membres du Conseil de Communauté :

De nombreux travaux AEP imposés par la réglementation devront être réalisés sur l'exercice 2012 :

Il s'agit des travaux de protection au niveau de la source de Presles et de la suppression des branchements en plomb. Il sera également proposé de renouveler la canalisation de la traversée du village à Saint Georges.

De façon récurrente, le budget AEP ne dégage presque pas d'excédents. En conséquence, si la Communauté de Communes réalisait seule ces travaux, cela induirait une augmentation excessive du prix de l'eau pour les abonnés.

Dans ce cadre, l'article L1411-2b du Code Général des Collectivités Territoriales autorise la prolongation de la durée de la délégation de service public.

Ainsi, le délégataire, Veolia, peut prendre en charge l'investissement relatif au remplacement des branchements en plomb moyennant la prolongation du contrat de DSP eau (*voir projet d'avenant en annexe n°6*)

Le Président rappelle les éléments présentés en réunion de travail Communautaire, le 28 mars 2012 :

- Veolia prendra à sa charge l'intégralité de la maîtrise d'œuvre (0 € pour la CdC),
- Les 142 branchements en plomb seront supprimés avant le 31/12/2012,
- Une conduite passant en domaine privé quartier Chateaurouge, supportant 39 branchements en plomb, sera renouvelée,
- Le délégataire assure la gestion « abonnés » (information, réclamation, déplacement pour coupure et remise en eau pour chaque branchement...) (0 € pour CdC),
- Le fermier prend en charge les aléas techniques à ses risques et périls,
- Le financement de l'opération est assuré par la redevance payée par les abonnés. Aucune écriture et aucune charge au niveau du budget AEP de la CdC,
- L'augmentation du prix de l'eau sera relativement limitée : + 0,0528 cts/m3,
- La DSP sera prolongée de 8 ans ; jusqu'à juin 2022,
- Un programme de renouvellement des équipements électromécaniques et hydrauliques sera créé. Ce programme sera financé par un compte spécial doté au minimum de 15 000 € par an par Veolia. Si le compte est déficitaire 3 années consécutives, les parties contractantes se rencontreront afin de refinancer (révision du prix de l'eau ou autre).
- L'évolution du prix de l'eau sera désormais indexée sur les volumes vendus : si les volumes baissent, l'augmentation sera plus forte.

Aussi, suite à la présentation lors de la réunion de travail Communautaire du 28 mars 2012, le Président propose au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant avec Veolia pour la prolongation de la DSP eau et la prise en charge de l'investissement relatif à la résorption des branchements en plomb.

#### Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré,

Par	17 Voix POUR	0 Voix CONTRE	1 Abstention M.AVOUAC
-----	--------------	---------------	--------------------------

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant avec Veolia pour la prolongation de la DSP eau et la prise en charge de l'investissement relatif à la résorption des branchements en plomb
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces et tout acte relatif à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

## **17. Autorisation de réaliser l'emprunt au budget AEP**

Délibération n° 25/2012

Afin d'équilibrer la section Investissement du Budget AEP 2012, et en fonction de la réalisation des travaux prévus, un emprunt à hauteur de 130 084 € devra être contracté.

Aussi, le Président propose au Conseil de l'autoriser à négocier et signer l'emprunt aux meilleures conditions du marché.

#### Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **Donne MANDAT** au Président pour négocier l'emprunt aux meilleures conditions du marché pour un montant maximum à emprunter de 130 084 €
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat relatif à cet emprunt
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces et tout acte relatif à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

# 18. Budget primitif 2012 – Budget AEP

Délibération n° 26/2012

Le Président soumet au vote du Conseil de Communauté le BP 2012 AEP, comme suit par chapitre :

<b>Budget Primitif A E P</b>	<b>2012</b>
<b>voté par chapitre</b>	

### Section de Fonctionnement

#### DEPENSES

Chap.	Désignation	Montant proposé au vote
011	Charges à caractère général	1 700.00 €
012	Charges de personnel	
023	Virement secte° investissement	26 694.00 €
042	Opération ordre (amts immos)	75 477.00 €
66	Charges financières	16 489.00 €
<b>TOTAL DEPENSES de FCT</b>		<b>120 360.00 €</b>

#### RECETTES

Chap	Désignation	Montant proposé au vote
002	Excédent antérieur reporté	0.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 860.00 €
70	vente de produits, prestat° de services	93 500.00 €
<b>TOTAL RECETTES de FCT</b>		<b>120 360.00 €</b>

### Section d'Investissement

#### DEPENSES

Chap	Désignation	Montant proposé au vote (nouveaux crédits + reports RàR)
001	Déficit reporté	13 277.00 €
040	Amortissements des subvent°	26 860.00 €
16	Remboursement capital emprunts	40 065.00 €
20	Immobilis incorporelles (études, honoraires)	8 073.00 €
21	Immobilis corporelles	108 840.00 €
23	Immobilis en cours (travaux divers)	331 412.00 €
27	Autres créances immobilisées	24 417.00 €
<b>TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>		<b>552 944.00 €</b>

#### RECETTES

Chap	Désignation	Montant proposé au vote (nouveaux crédits + reports RàR)
021	virement de la section de fonctionnement	26 694.00 €
040	opérations d'ordre (amortiss/matériel-mobilier)	75 477.00 €
10	dotation, fonds divers et réserves (affectat° résultat)	953.00 €
13	Subvent° d'investissement reçues	270 902.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	130 084.00 €
21	Immobilisat° corporelles	24 417.00 €
23	Immobilisat° en cours	0.00 €
27	Autres immobilisat° financières	24 417.00 €
<b>TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>		<b>552 944.00 €</b>

#### Le Conseil de communauté

#### Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2012 du Budget AEP de la Communauté de Communes Les 2 Chênes
- **DIT** que ce budget est voté par chapitre

# 19. Budget primitif 2012 – Budget STEP

Délibération n°27/2012

Le Président soumet au vote du Conseil de Communauté le BP 2012 STEP, comme suit par chapitre :

## Budget Primitif S T E P 2012 voté par chapitre

### Section de Fonctionnement

#### DEPENSES

Chap	Désignation	Montant proposé au vote
011	Charges à caractère général	11 500.00 €
012	Charges de personnel	38 000.00 €
022	Dépenses imprévues	3 000.00 €
023	Virement sect° investissement	85 112.00 €
042	Opération ordre (amts immos)	43 812.00 €
66	Charges financières	7 637.00 €
<b>TOTAL DEPENSES de FCT</b>		<b>189 061.00 €</b>

#### RECETTES

Chap	Désignation	Montant proposé au vote
002	Excédent antérieur reporté	122 145.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 080.00 €
70	vente de produits, prestat° de services	31 836.00 €
<b>TOTAL RECETTES de FCT</b>		<b>189 061.00 €</b>

### Section d'Investissement

#### DEPENSES

Chap	Désignation	Montant proposé au vote (nouveaux crédits + reports RàR)
040	Amortissements des subvent°	35 080.00 €
16	Remboursement capital emprunts	10 598.00 €
23	Immobilis en cours (travaux divers)	202 605.00 €
27	Autres créances immobilisées	
<b>TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>		<b>248 283.00 €</b>

#### RECETTES

Chap	Désignation	Montant proposé au vote (nouveaux crédits + reports RàR)
001	Solde d'exécut° de la sect° d'investissement reporté	50 359.00 €
13	Subvention d'investissement	69 000.00 €
021	virement de la section de fonctionnement	85 112.00 €
040	opérations d'ordre (amortiss/matériel-mobilier)	43 812.00 €
<b>TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>		<b>248 283.00 €</b>

#### Le Conseil de communauté

#### Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2012 du Budget STEP de la Communauté de Communes Les 2 Chênes
- **DIT** que ce budget est voté par chapitre

## 20. Budget primitif 2012 – Budget FRICHES INDUSTRIELLES

Délibération n°28/2012

Le Président soumet au vote du Conseil de Communauté le BP 2012 FRICHES INDUSTRIELLES, comme suit par chapitre :

<b>Budget Primitif FRICHES INDUSTRIELLES</b>		<b>2012</b>
<b> voté par chapitre</b>		
Chap	Désignation	Montant proposé au vote
011	Charges à caractère général	60 000.00 €
023	Virement sect° investissement	200 676.00 €
66	Charges financières	22 125.00 €
<b>TOTAL DEPENSES de FCT</b>		<b>282 801.00 €</b>

### RECETTES

Chap	Désignation	Montant proposé au vote
002	Excédent antérieur reporté	- 600.00 €
70	vente de produits, prestat° de services	283 401.00 €
<b>TOTAL RECETTES de FCT</b>		<b>282 801.00 €</b>

### Section d'Investissement

#### DEPENSES

Chap	Désignation	Montant proposé au vote (nouveaux crédits + reports RàR)
001	Solde d'exécution négatif reporté	536.00 €
16	Remboursement capital emprunts	13 979.00 €
20	Immobilisations incorporelles	11 161.00 €
23	Immobilis en cours (travaux divers)	175 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>		<b>200 676.00 €</b>

#### RECETTES

Chap	Désignation	Montant proposé au vote (nouveaux crédits + reports RàR)
021	Virement de la section de fonctionnement	200 676.00 €
<b>TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>		<b>200 676.00 €</b>

### Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré,

Par	16 Voix POUR	2 Voix CONTRE Mme PEYRARD M.PEREYRON	0 Abstention
-----	--------------	--	--------------

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2012 du Budget FRICHES de la Communauté de Communes Les 2 Chênes
- **DIT** que ce budget est voté par chapitre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance était levée à 21h00.

Le Président  
de la Communauté de Communes Les 2 Chênes

Thierry AVOUAC